

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 novembre 2023

---

FAIRE RESPECTER LE DROIT INTERNATIONAL DANS LE SECOURS DES MIGRANTS  
EN MER MÉDITERRANÉE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 21

présenté par

Mme Faucillon, Mme Bourouaha, M. Chailloux, M. Castor, M. Chassaing, M. Dharréville,  
M. Jumel, M. Le Gayic, Mme K/Bidi, M. Lecoq, Mme Lebon, M. Maillot, M. Nadeau, M. Monnet,  
M. Sansu, M. Rimane, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Roussel, M. Tellier, M. Wulfranc et  
M. William

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Supprimer l'alinéa 21.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les rédacteurs de cet amendement s'opposent au transfert de missions de sauvetage à Frontex.

L'Agence Frontex a pour objectif le contrôle des frontières européennes. Elle est composée de policiers européens. Le sauvetage, ici "de masse", ne peut être réalisé sans professionnalisme.

De plus, cela reviendrait à fusionner la gestion des frontières avec l'assistance à des personnes en détresse. La Méditerranée, au vu du drame humain qui s'y déroule, devrait plutôt être considérée comme un espace humanitaire au coeur duquel une flotte européenne sauverait les personnes en détresse.